

rapport annuel 2021



LA PROXIMITÉ, ENCORE ET TOUJOURS



Michel Gauthier
Michel Gauthier
Président



Mathieu Allison
Mathieu Allison
Directeur général

Alors que le Groupe Promutuel souffle ses 170 bougies en 2022, Promutuel Assurance Portneuf-Champlain est, comme au tout premier jour, fière d'être LÀ, près de vous et dans notre belle région, pour vous faire bénéficier de son expertise en assurance, répondre à vos besoins et veiller sur votre tranquillité d'esprit.

Une vision d'avenir nourrie de notre histoire

Marquée par l'entraide et la collaboration, notre histoire est le reflet de la proximité et du service distinctif que nous offrons depuis tant d'années à nos membres-assurés. Aujourd'hui encore, elle guide nos actions en vue d'assurer la pérennité de l'organisation et la poursuite de notre mission sociale au sein des communautés. Cette présence est plus importante que jamais dans le contexte de la pandémie qui a bouleversé le quotidien de chacun.

Heureuse du parcours accompli au cours des dernières années, votre Société mutuelle continue d'investir tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa planification stratégique. Grâce à la contribution indéniable de nos employés dévoués qui, jour après jour, préparent la voie aux 170 prochaines années de Promutuel Assurance, nous poursuivons notre croissance, tout en demeurant proches de nos membres-assurés et fidèles à nos origines. C'est notre vision d'avenir!

S'adapter à une réalité changeante

Au fil du temps, Promutuel Assurance s'est continuellement transformée avec pour seule mission de toujours mieux servir ses membres-assurés. À l'heure où la consolidation dans l'industrie s'accroît, lequel phénomène se conjugue à une poussée du numérique qui s'accélère et à une pandémie qui oblige à se réinventer, nous n'avons pas hésité à redéfinir nos façons de faire pour répondre efficacement à vos besoins et à vos attentes.

Nous sommes assurément engagés dans la bonne voie! De concert avec le Groupe Promutuel, nous avons continué, dans la dernière année, de faire des choix courageux pour maintenir notre compétitivité. C'est ainsi que nous poursuivons la révision de nos normes de souscription, de notre tarification et de nos processus opérationnels, ce qui nous permet de favoriser la rentabilité globale de notre organisation et d'assurer l'avenir de notre modèle mutualiste.

Rareté des pièces automobiles

En assurance automobile, la pandémie a occasionné une rareté des pièces. Cela a généré des coûts et des délais de réparation plus élevés qu'à l'habitude ainsi que des difficultés à fournir des voitures de location à nos membres-assurés. Heureusement, nous avons pu confier les voitures accidentées de nos membres

à des carrossiers de confiance, membres de notre Réseau Signature Promutuel Assurance, qui nous ont grandement aidés à maintenir un service hors pair.

Hausse du coût des matériaux de construction

En 2021, l'industrie de la construction a vu les prix des matériaux augmenter de façon importante en raison de la pandémie. Promutuel Assurance suit de près cette situation et procède à une mise à jour du dossier de ses membres-assurés lors de chaque point de contact avec eux, et ce, en assurance habitation, des entreprises et agricole. Nous veillons ainsi à assurer adéquatement le patrimoine collectif, à répondre aux besoins particuliers de nos membres-assurés et à éviter des situations de sous-assurance.

Prévention en assurance agricole

Fiers de nos racines, nous prenons au sérieux notre position de leader en assurance agricole au Québec. Dans la dernière année, notre équipe spécialisée en prévention a multiplié ses initiatives pour donner de judicieux conseils à nos membres-assurés : visites de prévention, présence à des événements agricoles dans la région, publication dans les journaux, etc. Nous sommes proactifs afin de les sensibiliser aux conséquences graves de certains sinistres.

DES RÉSULTATS FINANCIERS SOLIDES

Votre Société mutuelle termine l'année 2021 avec des résultats financiers solides, lesquels s'expliquent notamment par les diverses stratégies et actions mises en place au cours des dernières années pour atténuer les impacts de la fréquence et de la sévérité des sinistres.

Croissance du volume-primés

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons atteint nos objectifs de croissance du volume-primés, et ce, malgré la panne temporaire de nos systèmes informatiques au début de 2021 et la concurrence qui est toujours aussi forte dans l'industrie. En effet, il s'élève à 69 888 000 \$, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à 2020.

Ces résultats positifs témoignent de nos efforts continus pour assurer un excellent service à nos membres-assurés et le succès de votre Société mutuelle. Cette croissance est également attribuable au transfert de volume de 4 914 000 \$ dans le cadre de l'acquisition des bureaux de courtage Paul-Eugène Chabot inc. et Armand Bois ltée ainsi que de l'acquisition d'un volume de clientèle en provenance de Courtiers d'assurance Unis inc. Ces trois projets ont été menés de main de maître par notre équipe talentueuse et dévouée malgré un contexte difficile.

Enfin, des efforts exceptionnels ont été déployés tout au long de l'année pour maintenir la compétitivité et favoriser les ventes, ce qui nous a permis de dépasser l'objectif fixé en début d'année.



13 %

Taux de sinistres

En ligne ou au téléphone, Promutuel Assurance est heureuse d'être LA en cas de pépin pour permettre à ses membres-assurés de reprendre le cours de leur vie rapidement. Le nouveau quotidien, qui permet désormais à un grand nombre de personnes de faire du télétravail, a donné un peu de répit en matière de sinistralité. De plus, au grand bonheur de la population québécoise, l'année 2021 a été marquée par un hiver clément ainsi que par l'absence de catastrophes naturelles et un nombre peu élevé de pertes majeures.

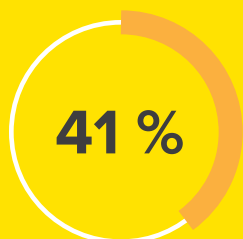
Votre Société mutuelle a ainsi comptabilisé un total de 28 685 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 44 %, comparativement à 40 % en 2020.

Nous continuons sans cesse d'améliorer nos pratiques pour minimiser l'impact et la fréquence des sinistres. Nous misons également sur la prévention des sinistres en mettant une équipe qualifiée au service des membres-assurés pour les conseiller et leur simplifier la vie.

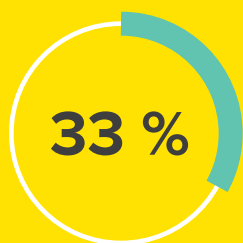


44 %

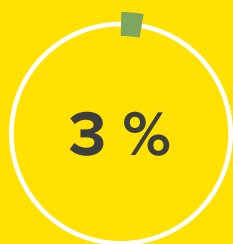
RÉPARTITION DES PRIMES



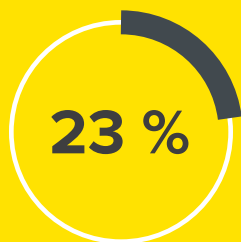
AUTO 



HABITATION 



AGRICOLE 



ENTREPRISE 

Résultat d'assurance

En combinant nos revenus de primes, les dépenses reliées à l'indemnisation des membres-assurés sinistrés et les frais d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement de votre Société mutuelle, nous dégageons un résultat d'assurance de 12 525 000 \$ au terme de 2021.

Se démarquer dans un marché concurrentiel demeure une priorité et un défi de tous les instants. Faire face aux menaces climatiques, au contexte économique et aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre l'est tout autant. C'est avec diligence et fierté que nous utiliserons les profits de votre Société mutuelle pour permettre la réalisation de projets prometteurs, contribuer à son essor et répondre toujours mieux à vos besoins d'assurance.

AVANTAGES CONCRETS D'ÊTRE MEMBRE-ASSURÉ



Les valeurs mutualistes de notre organisation guident nos actions au quotidien et nous poussent constamment à vouloir favoriser le bien-être collectif. Ainsi, année après année, nous parrainons, commanditons et soutenons des causes ou organismes qui contribuent au bien-être économique et social de notre communauté.



Redonner aux communautés

En nous choisissant pour protéger vos biens, vous contribuez à ce que des sommes importantes soient attribuées chaque année aux organismes de votre région. En redonnant à nos communautés et aux gens de chez nous, nous sommes fiers de vous démontrer concrètement l'un des nombreux avantages de vous compter parmi nos membres-assurés! Grâce à vous, nous faisons rayonner la différence Promutuel Assurance!

127 000 \$

VERSÉS EN DONS
ET COMMANDITES



L'année 2021 n'y a pas fait exception. Les dons et les commandites nous ont permis une fois de plus de jouer un rôle actif au sein de notre collectivité. Nous avons notamment soutenu la mission des organismes suivants : Avant tout, les enfants, Camp Portneuf (projet Bivouac) et Halo Aide à domicile (projet Licorne).

Nous avons aussi participé avec un immense plaisir à quelques événements, dont la marche de 24 heures organisée par la résidence Les Jardins du Campanile au profit de la Maison Aline-Chrétien et l'Omnium Yvon Beaulieu pour soutenir le jeune Zachary Trudel atteint d'un cancer.

Enfin, parce que l'année 2021 a été exceptionnelle à plusieurs égards et que Promutuel Assurance Portneuf-Champlain est animée par le désir d'en faire bénéficier la communauté, nous sommes heureux d'annoncer la mise en place d'un projet d'envergure en 2022, qui permettra la distribution de trois millions de dollars dans notre communauté au cours des trois prochaines années.

DES MERCIS BIEN SENTIS

Promutuel Assurance, créée par et pour des gens d'ici il y a 170 ans, a été parmi les premières formes de mutuelles à voir le jour au Québec. Votre Société mutuelle est fière d'appartenir au Groupe Promutuel et au mouvement mutualiste. C'est avec bonheur et détermination que nous incarnons les valeurs mutualistes dans notre région, encore aujourd'hui!

Notre grande famille compte 122 employés, plus dévoués les uns que les autres, sans qui nous ne pourrions remplir notre mission. Nous leur sommes reconnaissants de travailler avec cœur et talent, jour après jour, pour offrir une expérience membre inégalée.

Nous remercions également notre ancien directeur général, M. Claude Frenette, qui a quitté pour une retraite bien méritée en décembre dernier, après 39 années de service au sein du Groupe Promutuel. Conséquemment, nous sommes heureux d'accueillir M. Mathieu Allison, nouveau directeur général de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain depuis le 13 décembre 2021.

Nous voulons aussi remercier notre réseau de courtiers de nous témoigner continuellement sa confiance en offrant nos produits d'assurance à sa clientèle.

Enfin, merci à vous, chers membres-assurés, à qui Promutuel Assurance doit ses 170 bougies! Être LÀ pour veiller sur votre patrimoine et votre paix d'esprit est un immense privilège que nous souhaitons avoir encore longtemps!

Votre société mutuelle

51 062	122	7
MEMBRES- ASSURÉS	EMPLOYÉS	POINTS DE SERVICE

PROMUTUEL

ASSURANCE

PORTNEUF-CHAMPLAIN

rapport financier 2021



Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

Gestion du risque d'entreprise

Le Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficaces. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit a été mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, le Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance basé sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États consolidés du résultat et résultat étendu	6
État consolidé des variations des capitaux propres	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Bilan consolidé	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11
Glossaire de termes financiers	42

Administrateurs

Les 51 062 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Michel Gauthier*, président et président du comité exécutif	Portneuf
Jean-Paul Rousseau*, vice-président	Saint-Stanislas
Thomas Boisvert St-Arnaud**	Québec
Richard Genest°	Saint-Thuribe
Marie-Pier Lemaire	Saint-Prosper-de-Champlain
Richard Moisan* ** °	Saint-Raymond
Conrad Robitaille°, président du comité d'éthique	Québec
Annie Roy**, présidente du comité d'audit	Shawinigan

- * membre du comité exécutif
- ** membre du comité d'audit
- ° membre du comité d'éthique

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2021 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Mathieu Allison

Saint-Basile, le 25 février 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, les états consolidés du résultat et du résultat étendu, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA Auditrice, CA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 25 février 2022

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan consolidé de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2021 et sa variation dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Simon Girard, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 25 février 2022

États consolidés du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2021	2020
REVENUS		
Primes souscrites	69 888 \$	61 678 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(4 488)	(2 513)
Primes brutes gagnées	65 400	59 165
Cession au réassureur	10 251	8 341
Primes nettes gagnées	55 149	50 824
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	28 685	23 939
Recouvrement du réassureur	5 759	727
Sinistres nets	22 926	23 212
FRAIS		
Opérations	20 746	18 513
Taxes sur primes	2 276	2 059
Revenus de commissions de réassurance	(3 324)	(3 265)
Autres revenus liés aux frais d'opérations		(33)
Total des frais nets	19 698	17 274
RÉSULTAT D'ASSURANCE	12 525	10 338
Revenus nets de placement (Note 7)	2 195	3 040
Intérêts sur les obligations locatives	(6)	(12)
Intérêts revenus (dépendances) sur financement des régimes de retraite	(163)	(108)
Autres revenus (Note 8)	565	14
Autres frais (Note 9)	(1 896)	(878)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	13 220	12 394
Impôts sur le résultat (Note 11)	3 283	3 163
RÉSULTAT NET	9 937 \$	9 231 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	9 937 \$	9 231 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	4 198	2 409
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(442)	(1 060)
	3 756	1 349
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	2 360	(1 654)
Total des autres éléments du résultat étendu	6 116	(305)
RÉSULTAT ÉTENDU	16 053 \$	8 926 \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Réserve pour éventualités (Note 31)	Ristourne commu- nautaire	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019	888 \$	123 \$	42 744 \$	2 290 \$	(2 955) \$	43 090 \$
Résultat étendu			9 231	1 349	(1 654)	8 926
Affectation de réserve		193	(193)			
Utilisation de réserve	(888)	(53)	941			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	\$	263 \$	52 723 \$	3 639 \$	(4 609) \$	52 016 \$
Résultat étendu			9 937	3 756	2 360	16 053
Affectation de réserve		2 207	(2 207)			
Utilisation de réserve		(39)	39			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	\$	2 431 \$	60 492 \$	7 395 \$	(2 249) \$	68 069 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020
OPÉRATIONS		
Résultat net	9 937 \$	9 231 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immeubles détenus à des fins de placement	173	181
Amortissement des immobilisations corporelles	143	154
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 820	900
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	32	39
Pertes (gains) sur placements	(601)	(1 438)
Dépréciation (reprise de valeur) d'immobilisations incorporelles		(95)
Frais relatifs aux régimes de retraite	1 332	908
Impôts différés	(536)	(435)
Revenus capitalisés sur placement	(214)	(2)
Intérêts sur les obligations locatives	6	12
	12 092	9 455
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(1 408)	(482)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	245	(5 028)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(5 094)	720
Provisions	9 507	2 297
Créditeurs opérationnels	(1 534)	3 165
Passifs d'impôts exigibles à payer	(287)	1 179
Cotisations aux régimes de retraite	(510)	(460)
	13 011	10 846
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(12 447)	(16 018)
Immobilisations corporelles	(111)	(112)
Acquisitions d'entreprises	(5 138)	
Immobilisations incorporelles	(2 047)	(43)
Dispositions		
Placements	8 266	2 971
	(11 477)	(13 202)
FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(43)	(46)
Emprunt		3 900
Remboursement d'emprunt	(118)	(100)
	(161)	3 754
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 373	1 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 13)	3 434	2 036
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 13)	4 807 \$	3 434 \$

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2021	2020
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 807 \$	3 434 \$
Placements (Note 14)	76 128	67 106
Immeubles de placement (Note 16)	5 777	5 950
	86 712	76 490
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	28	237
Primes à recevoir (Note 17)	23 371	22 734
Assureur	240	264
Réassureur	711	1 405
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	142	212
Autres débiteurs	2 449	890
	26 941	25 742
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 22)	5 718	2 305
Primes non gagnées (Note 23)	5 067	3 624
Frais reportés (Note 18)	3 115	2 910
Actif au titre des régimes de retraite (Note 10)	190	142
Autres	119	86
	14 209	9 067
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 11)	1 081	2 914
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 19)	34	118
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 20)	3 421	3 450
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 21)	6 717	1 007
GOODWILL	883	
	139 998 \$	118 788 \$

Engagements et éventualités (Note 34)

Évènements postérieurs à la date de clôture (Note 42)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michel Gauthier, président et président du comité exécutif



Annie Roy, présidente du comité d'audit

Bilan consolidé

Au 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2021	2020
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 22)	16 745 \$	12 231 \$
Primes non gagnées (Note 23)	35 808	31 320
Commissions de réassurance non gagnées (Note 24)	1 773	1 268
	54 326	44 819
CRÉDITEURS		
Réassureur	1 345	1 288
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	705	2 355
Frais courus et autres fournisseurs (Note 25)	6 158	6 013
	8 208	9 656
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 932	2 287
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 10)	3 740	6 080
EMPRUNTS (Note 26)	3 682	3 800
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 27)	41	130
CAPITAUX PROPRES		
Ristourne communautaire (Note 30)	2 431	263
Excédents non répartis	60 492	52 723
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 32)	5 146	(970)
	68 069	52 016
	139 998 \$	118 788 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 257, boulevard du Centenaire, Saint-Basile, (Québec), G0A 3G0, Canada.

2 INFORMATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de la COVID-19, décrétée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, a eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale et l'environnement économique de la Société. Les impacts de la crise sont en constante évolution depuis le début de la pandémie et la Société s'attend à ce que les marchés des capitaux demeurent volatils, tant que la crise de la COVID-19 ne sera pas terminée et que les économies ne seront pas totalement remises en marche. Le programme de gestion des risques (Note 38) et de gestion du capital (Note 33) de la Société a permis d'atténuer en partie les effets de la crise sur ses résultats et la Société estime que sa situation financière demeure solide. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction dans la préparation des états financiers consolidés prennent en compte les incertitudes liées à la pandémie dont la durée et les impacts futurs sont difficiles à évaluer.

Les principales répercussions qui émanent de la COVID-19 sur la préparation des états financiers consolidés sont les suivantes :

- Évaluation des placements : la Société a évalué le modèle de dépréciation quantitatif de ses actifs financiers disponibles à la vente (Note 3) en raison de la volatilité et l'incertitude des marchés financiers. En fonction de la situation des marchés à la date de présentation de l'information financière, la Société a appliqué son modèle de dépréciation habituel.
- Provision des sinistres en voie de règlement : La pandémie amène de nouvelles incertitudes et estimations lors de l'établissement de la provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2021. La Société a appliqué son jugement et les normes actuarielles pour déterminer la provision des sinistres en voie de règlement (Note 22), en utilisant différents scénarios et hypothèses fondés sur les informations disponibles.
- Régimes de retraite : Les hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes de retraite ont été touchées par les effets de la COVID-19 sur les marchés financiers. Les principales hypothèses et les analyses de sensibilité sont présentées à la Note 10.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. Voir la Note 5 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 25 février 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) CONSOLIDATION

La Société présente des états financiers consolidés avec ses filiales 9350-0189 Quebec inc., Paul Eugène Chabot inc et Armand Bois Limitée. Ces filiales sont consolidées à partir de la date de création ou à partir de la date d'obtention du contrôle. Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la comptabilisation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A la juste valeur par le biais du résultat net
Prêts	Prêts et créances
Obligations	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	* Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	* Disponibles à la vente
Autres placements	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et emprunts	Autres passifs financiers

* Selon l'évaluation préliminaire, les conditions contractuelles de ces actifs financiers ne donnent pas lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (Note 5).

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

- a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.
- b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances
Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

- c) Actifs disponibles à la vente
Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) Actifs disponibles à la vente (suite)

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces frais sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des revenus de location ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des bâtisses est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogène, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 4 %. La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier-équipement	Dégressif	20 % et 30 %
Automobile	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	3 et 5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état consolidé des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoutée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état consolidé des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 1 à 9 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 19) et les obligations locatives (Note 27) sont présentés distinctement dans le bilan consolidé de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les frais d'opération.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 39 explique en détail ces bases de calcul.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur. Les coûts liés aux acquisitions sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés. Le détail concernant le regroupement d'entreprises est présenté à la Note 41.

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 22 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 10.

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes de valeur.

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », intitulé « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». La Société a adopté l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 prévue à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui vise à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre les deux approches suivantes :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation ne sera mise à jour que si les activités de la Société subissent des changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (voir ci-après).

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour reporter l'application de cette norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (Note 3), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 14 et 15) ainsi que leur cote de crédit (Note 38).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur
L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, la Société répond aux critères d'admissibilité de l'exemption temporaire de l'application de l'IFRS 9 prévue par l'IFRS 4 et a choisi de reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2023. La Société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats et elle établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation. La norme IFRS 17 présente un modèle général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, ainsi qu'un modèle simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée, qui seront applicables à la plupart des contrats d'assurance de dommages.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliquent de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise selon certaines restrictions.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour reporter l'application de cette norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société poursuit son projet de mise en oeuvre de la norme IFRS 17. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

6 TOTAL DES REVENUS

	2021	2020
Primes nettes gagnées	55 149 \$	50 824 \$
Revenus de commissions de réassurance	3 324	3 265
Autres revenus liés aux frais d'opérations		33
Revenus nets de placement	2 195	3 040
Autres revenus	565	14
Total des revenus	61 233 \$	57 176 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2021				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	33 \$	\$	15 \$	383 \$	431 \$
Revenus de financement de primes				1 155	1 155
Total des revenus d'intérêts	33		15	1 538	1 586
Honoraires			(6)		(6)
Total des revenus nets de placement	33		9	1 538	1 580
Gains (pertes) sur disposition de placement			601		601
Autres				(5)	(5)
Total des gains (pertes) sur les placements			601	(5)	596
Revenus d'immeubles de placement					
Revenus de location				582	582
Charges d'exploitation directes qui ont généré des revenus locatifs				(563)	(563)
Total des revenus d'immeubles de placement				19	19
	33 \$	\$	610 \$	1 552 \$	2 195 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2020				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	40 \$	\$	106 \$	378 \$	524 \$
Revenus de financement de primes				1 000	1 000
Total des revenus d'intérêts	40		106	1 378	1 524
Honoraires			(7)		(7)
Total des revenus nets de placement	40		99	1 378	1 517
Gains (pertes) sur disposition de placement			1 438		1 438
Reprise (perte) de valeur sur actions				53	53
Total des gains (pertes) sur les placements			1 438	53	1 491
Revenus d'immeubles détenus à des fins de placement					
Revenus de location				747	747
Charges d'exploitation directes qui ont généré des revenus locatifs				(715)	(715)
Total des revenus d'immeubles de placement				32	32
	40 \$	\$	1 537 \$	1 463 \$	3 040 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES REVENUS

	2021	2020
Ristourne du réassureur	295 \$	\$
Autres	270	14
	565 \$	14 \$

9 AUTRES FRAIS

	2021	2020
Amortissement de clientèle	1 820 \$	900 \$
Dépréciation (reprise de valeur) d'immobilisations incorporelles		(95)
Ristourne communautaire	52	73
Autres	24	
	1 896 \$	878 \$

10 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2021	2020
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	1 169 \$	800 \$
Frais d'administration des régimes	40	43
Intérêt net sur financement des régimes	163	108
Charge au résultat net	1 372	951

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(933)	(491)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques		(11)
- financières	(2 277)	2 870
- autres		(118)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	(3 210)	2 250

Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	(1 838) \$	3 201 \$
---	-------------------	-----------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	21 737 \$	20 332 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	1 488	1 128
Cotisations de l'employeur	510	460
Cotisations salariales	490	443
Prestations versées et règlements	(783)	(769)
Transfert de régimes	575	143
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	24 017 \$	21 737 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	27 675 \$	23 572 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	1 169	800
Coût financier	718	745
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(2 277)	2 741
Cotisations salariales	490	443
Prestations versées et règlements	(783)	(769)
Transfert de régimes	575	143
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	27 567 \$	27 675 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(3 550) \$	(5 938) \$
--	-------------------	-------------------

Présenté aux bilans :

Actif au titre des régimes de retraite	190 \$	142 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(3 740) \$	(6 080) \$

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	7 926 \$	6 521 \$
Obligations	4 083	3 261
Biens immobiliers	4 563	4 130
Trésorerie	240	217
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	7 205	7 608
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	24 017 \$	21 737 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

	2021	2020
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	5.83 %	6.16 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2021	2020
Taux d'actualisation	3.00 %	2.60 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.00 %	3.00 %

La table de mortalité utilisée en 2021 et 2020 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2021	2020
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(4 676) \$	(4 783) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 610 \$	1 870 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	6 342 \$	6 522 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(1 279) \$	(1 487) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	694 \$	704 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 524 \$ (475 \$ en 2020) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (17 ans en 2020).

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2021	2020
Résultat avant impôts	13 220 \$	12 394 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge d'impôt selon le taux de base	3 503 \$	3 284 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(203)	(195)
Dépenses non déductibles	7	8
Amortissement de la clientèle non déductible	26	36
Autres	(50)	30
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	3 283 \$	3 163 \$

La charge d'impôt se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	3 283 \$	3 163 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	1 568	861
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(159)	(379)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	850	(596)
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	2 259	(114)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	5 542 \$	3 049 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt est répartie comme suit :	2021	2020
Impôt exigible		
Exercice courant	3 757 \$	3 922 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(48)	158
	3 709	4 080
Impôt différé		
Exercice courant	1 833	(863)
Ajustement des exercices antérieurs		(168)
	1 833	(1 031)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	5 542 \$	3 049 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2021					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Actifs (passifs) des contrats de location	3 \$	(2) \$	\$	\$	1 \$
Immobilisations corporelles	(92)	(31)			(123)
Immobilisations incorporelles	957	(1 144)			(187)
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	327	23			350
Perte à reporter	57	(57)			
Actif (passif) des régimes de retraite	1 662	229	(851)		1 040
Total de l'impôt différé	2 914 \$	(982) \$	(851) \$	\$	1 081 \$
Total d'actif d'impôt différé	2 914 \$				1 081 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2020					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Actifs (passifs) des contrats de location	2 \$	1 \$	\$	\$	3 \$
Immobilisations corporelles	(13)	(79)			(92)
Immobilisations incorporelles	861	96			957
Provisions d'assurance ⁽¹⁾	117	210			327
Perte à reporter	19	38			57
Actif (passif) des régimes de retraite	897	169	596		1 662
Total de l'impôt différé	1 883 \$	435 \$	596 \$	\$	2 914 \$
Total d'actif d'impôt différé	1 883 \$				2 914 \$

(1) Les provisions d'assurance comprennent les provisions nettes pour sinistres en voie de règlement et les frais d'acquisition différés.

12 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2021	2020
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	15 018 \$	12 798 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	143	154
Amortissement des immeubles de placement	173	181
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 820	805
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	32	39
Revenus de location		33
Reprise de valeur d'immobilisations incorporelles		95

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2021	2020
Intérêts perçus	1 795 \$	1 358 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	163 \$	108 \$
Intérêts payés sur emprunts	111 \$	91 \$
Taxes sur primes payées	2 159 \$	2 039 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	5 790 \$	2 995 \$

14 PLACEMENTS

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE				
Prêts	3 448 \$	3 484 \$	4 470 \$	4 534 \$
DISPONIBLES À LA VENTE				
Obligations			2 181	2 181
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	30 723	30 723	26 105	26 105
Fonds de titres de capitaux propres	38 954	38 954	31 557	31 557
Fonds de capitalisation	2 067	2 067	2 026	2 026
Promutuel Réassurance — Participation au capital	134	134	134	134
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	245	245	245	245
Autres	557	557	388	388
	72 680	72 680	62 636	62 636
	76 128 \$	76 164 \$	67 106 \$	67 170 \$

15 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2021			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	29 870 \$	960 \$	107 \$	30 723 \$
Fonds de titres de capitaux propres	30 147	8 807		38 954
Fonds de capitalisation	1 781	286		2 067
Promutuel Réassurance	134			134
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
Autres	388	169		557
	62 565 \$	10 222 \$	107 \$	72 680 \$
	2020			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	2 099 \$	82 \$		2 181 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	24 902	1 203		26 105
Fonds de titres de capitaux propres	28 137	3 420		31 557
Fonds de capitalisation	1 781	245		2 026
Promutuel Réassurance	134			134
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245
Autres	388			388
	57 686 \$	4 950 \$		62 636 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2021 (aucune en 2020).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2021	2020
Coût du terrain et de la bâtisse		
Solde au 1 ^{er} janvier	6 385 \$	6 385 \$
Total du coût	6 385	6 385
Cumul des amortissements de la bâtisse		
Solde au 1 ^{er} janvier	435	254
Amortissement	173	181
Total de l'amortissement cumulé	608	435
Valeur nette comptable	5 777 \$	5 950 \$

La Société procède à l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement sur une base rotative. Au 31 décembre 2021, la juste valeur des immeubles de placement ayant été évaluée est supérieure de 209 \$ à la valeur nette comptable.

17 PRIMES À RECEVOIR

	2021	2020
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	875 \$	1 002 \$
90 jours et plus	173	107
Membres		
Moins de 90 jours	626	555
90 jours et plus	32	30
Primes échelonnées	21 671	21 046
	23 377	22 740
Provision pour mauvaises créances	(6)	(6)
	23 371 \$	22 734 \$

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 43 \$ (24 \$ en 2020) et est inscrite dans les frais d'opérations.

18 FRAIS REPORTÉS

	2021	2020
Solde au 1 ^{er} janvier	2 910 \$	2 591 \$
Amortissement	(2 910)	(2 591)
Frais reportés de l'exercice	3 115	2 910
Solde	3 115 \$	2 910 \$

19 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux ainsi que des équipements. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 27.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (SUITE)

Coût	2021				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Bâtisse	177 \$	\$	\$	(52) \$	125 \$
Mobilier-équipement	19				19
Total du coût	196 \$	\$	\$	(52) \$	144 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession		
Bâtisse	76 \$	28 \$	\$	\$	104 \$
Mobilier-équipement	2	4			6
Total de l'amortissement cumulé	78 \$	32 \$	\$	\$	110 \$
Valeur nette comptable					
Bâtisse	101 \$				21 \$
Mobilier-équipement	17				13
Valeur nette comptable	118 \$				34 \$

Coût	2020				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Bâtisse	238 \$	\$	\$	(61) \$	177 \$
Mobilier-équipement	6	19	6		19
Total du coût	244 \$	19 \$	6 \$	(61) \$	196 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession		
Bâtisse	40 \$	36 \$	\$		76 \$
Mobilier-équipement	5	3	6		2
Total de l'amortissement cumulé	45 \$	39 \$	6 \$	\$	78 \$
Valeur nette comptable					
Bâtisse	198 \$				101 \$
Mobilier-équipement	1				17
Valeur nette comptable	199 \$				118 \$

20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2021			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	5 639 \$	83 \$	\$	5 722 \$
Améliorations locatives	56			56
Mobilier-équipement	1 246	31		1 277
Automobile	28			28
Total du coût	6 969 \$	114 \$	\$	7 083 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Bâtisse	2 339 \$	104 \$	\$	2 443 \$
Améliorations locatives	51	3		54
Mobilier-équipement	1 113	33		1 146
Automobile	16	3		19
Total de l'amortissement cumulé	3 519 \$	143 \$	\$	3 662 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	3 300 \$			3 279 \$
Améliorations locatives	5			2
Mobilier-équipement	133			131
Automobile	12			9
Valeur nette comptable	3 450 \$			3 421 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

2020				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	5 539 \$	100 \$	\$	5 639 \$
Améliorations locatives	56			56
Mobilier-équipement	1 234	12		1 246
Automobile	28			28
Total du coût	6 857 \$	112 \$	\$	6 969 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Bâtisse	2 234 \$	105 \$	\$	2 339 \$
Améliorations locatives	42	9		51
Mobilier-équipement	1 079	34		1 113
Automobile	10	6		16
Total de l'amortissement cumulé	3 365 \$	154 \$	\$	3 519 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	3 305 \$			3 300 \$
Améliorations locatives	14			5
Mobilier-équipement	155			133
Automobile	18			12
Valeur nette comptable	3 492 \$			3 450 \$

21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2021				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	4 230 \$	7 530 \$	\$	11 760 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Clientèle	3 223 \$	1 820 \$	\$	5 043 \$
Valeur nette comptable	1 007 \$			6 717 \$
2020				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	4 187 \$	43 \$	\$	4 230 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Clientèle	2 418 \$	805 \$	\$	3 223 \$
Valeur nette comptable	1 769 \$			1 007 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision et en tenant compte de la durée de chacun de ses actifs appariés.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2021			
Provision	443 \$	152 \$	291 \$
Effet de l'actualisation au taux de 1.59 %	(267)	(127)	(140)
Provision pour écarts défavorables	1 158	361	797
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 334	386	948
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2021	15 411	5 332	10 079
Provision au 31 décembre 2021	16 745 \$	5 718 \$	11 027 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2020			
Provision	1 561 \$	(88) \$	1 649 \$
Effet de l'actualisation au taux de 0.9 %	(120)	(44)	(76)
Provision pour écarts défavorables	884	180	704
Total de la provision pour sinistres non déclarés	2 325	48	2 277
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2020	9 906	2 257	7 649
Provision au 31 décembre 2020	12 231 \$	2 305 \$	9 926 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :			
Provision au 1er janvier 2020	12 613 \$	3 838 \$	8 775 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2020	24 968	1 163	23 805
Variation de la provision pour les années antérieures à 2020	(1 303)	(553)	(750)
Effet de l'actualisation en 2020	274	117	157
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2020	23 939	727	23 212
Sinistres versés au cours de l'exercice 2020	(24 321)	(2 260)	(22 061)
Provision au 31 décembre 2020	12 231	2 305	9 926
Sinistres et frais de règlement de l'année 2021	29 904	5 715	24 189
Variation de la provision pour les années antérieures à 2021	(1 072)	127	(1 199)
Effet de l'actualisation en 2021	(147)	(83)	(64)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2021	28 685	5 759	22 926
Sinistres versés au cours de l'exercice 2021	(24 171)	(2 346)	(21 825)
Provision au 31 décembre 2021	16 745 \$	5 718 \$	11 027 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Provision initiale brute	7 772	8 541	6 111	8 820	7 569	4 797	9 569	6 725	4 489	3 359
Évolution de la provision :										
Après 1 an	6 571	6 863	5 063	8 555	6 506	4 733	8 436	6 124	3 819	2 859
Après 2 ans		6 998	5 452	8 116	5 958	4 400	8 003	6 551	3 826	2 987
Après 3 ans			5 463	8 036	5 736	4 337	6 329	6 266	3 789	2 829
Après 4 ans				8 437	5 737	3 719	6 196	5 726	3 520	2 813
Après 5 ans					5 421	3 762	6 319	5 810	3 425	2 786
Après 6 ans						3 699	6 152	5 762	3 425	2 795
Après 7 ans							6 128	5 755	3 399	2 730
Après 8 ans								5 661	3 399	2 722
Après 9 ans									3 383	2 734
Après 10 ans										2 719
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	15%	18%	11%	4%	28%	23%	36%	16%	25%	19%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 20 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Provision initiale nette	6 974	6 122	5 719	7 074	6 451	4 291	6 641	5 840	3 765	2 874
Évolution de la provision :										
Après 1 an	5 558	5 234	4 750	6 863	5 617	4 186	5 704	5 190	3 226	2 449
Après 2 ans		5 297	4 987	6 233	5 298	3 856	5 322	5 641	3 217	2 568
Après 3 ans			4 998	6 119	5 136	3 666	4 987	5 316	3 176	2 465
Après 4 ans				6 408	5 142	3 331	4 890	4 847	2 965	2 449
Après 5 ans					4 903	3 368	5 011	4 954	2 874	2 427
Après 6 ans						3 309	4 852	4 952	2 877	2 371
Après 7 ans							4 829	4 944	2 865	2 381
Après 8 ans								4 901	2 864	2 373
Après 9 ans									2 853	2 373
Après 10 ans										2 375
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	20%	13%	13%	9%	24%	23%	27%	16%	24%	17%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 19 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 97 \$ (93 \$ en 2020). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 94 \$ (90 \$ en 2020).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 686 \$ (605 \$ en 2020). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 709 \$ (636 \$ en 2020).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

31 décembre 2021						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	6 988 \$	173 \$	\$	\$	\$	7 161 \$
Responsabilité	1 927	1 970	2 433	222		6 552
Automobiles	2 872	158	2			3 032
Total	11 787 \$	2 301 \$	2 435 \$	222 \$	\$	16 745 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	3 017 \$	62 \$	\$	\$	\$	3 079 \$
Responsabilité	535	443	1 562	91		2 631
Automobiles	8					8
Total	3 560 \$	505 \$	1 562 \$	91 \$	\$	5 718 \$

31 décembre 2020						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	4 448 \$	137 \$	\$	\$	\$	4 585 \$
Responsabilité	1 316	1 431	2 232	143		5 122
Automobiles	2 383	141				2 524
Total	8 147 \$	1 709 \$	2 232 \$	143 \$	\$	12 231 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	862 \$	26 \$	\$	\$	\$	888 \$
Responsabilité	39	41	1 322			1 402
Automobiles	11	4				15
Total	912 \$	71 \$	1 322 \$	\$	\$	2 305 \$

23 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	Brutes	Part du réassureur	Nettes
Solde au 1er janvier 2020	28 807 \$	3 150 \$	25 657 \$
Primes souscrites	61 678	8 815	52 863
Primes gagnées au cours de l'exercice	(59 165)	(8 341)	(50 824)
Primes non gagnées au 31 décembre 2020	31 320 \$	3 624 \$	27 696 \$
Primes souscrites	69 888 \$	11 694 \$	58 194 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(65 400)	(10 251)	(55 149)
Primes non gagnées au 31 décembre 2021	35 808 \$	5 067 \$	30 741 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2021	2020
Solde au 1 ^{er} janvier	1 268 \$	1 102 \$
Amortissement de l'exercice	(1 268)	(1 102)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	1 773	1 268
Solde	1 773 \$	1 268 \$

25 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2021	2020
Membres	44 \$	123 \$
Rémunération et charges sociales	3 136	2 779
Taxes de vente	2 292	2 076
Autres	686	1 035
	6 158 \$	6 013 \$

26 EMPRUNTS

	2021	2020
Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 4 023 \$, au taux de 2.96 %, remboursable par versement mensuel de 14 \$, comprenant capital et intérêts, renouvelable en février 2025 et échéant en 2045.	2 845 \$	2 929 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 1 754 \$, au taux de 2.96 %, remboursable par versement mensuel de 5 \$, comprenant capital et intérêts, renouvelable en février 2025 et échéant en 2040.	837	871
	3 682 \$	3 800 \$

	2021	2020
Remboursement de capital au cours des prochains exercices		
Montant courant à moins d'un an	122 \$	119 \$
Montant non courant		
Entre un an et cinq ans	3 560 \$	3 681 \$
Au 31 décembre 2021, la juste valeur * de l'emprunt est de :	3 678 \$	3 912 \$

* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la Note 39 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.

27 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2021	2020
Montant courant à moins d'un an	30 \$	42 \$
Montant non courant		
Un an à trois ans	11 \$	47 \$
Quatre ans à cinq ans	1	32
Six ans à dix ans		31

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

	2021	2020
Dépenses de location		
Paiements de loyers variables	10 \$	14 \$

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 se sont élevées à 53 \$ (60 \$ en 2020).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2021, la Société n'a aucune part sociale émise (aucune en 2020).

29 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émise.

30 RÉSERVE POUR LA RISTOURNE COMMUNAUTAIRE

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2021, la Société a affecté un montant de 2 207 \$ (193 \$ en 2020) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la Société a déclaré et versé une ristourne communautaire de 39 \$ (53 \$ en 2020) provenant de cette réserve.

31 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

En 2017, le conseil d'administration de la Société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. En 2020, le conseil d'administration de la Fédération a adopté une résolution ayant pour effet de mettre fin aux engagements de la Société puisque la capitalisation du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est suffisante.

32 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2021	2020
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	10 222 \$	4 950 \$
Pertes non réalisées	(107)	
	10 115	4 950
Impôts afférents	(2 720)	(1 311)
	7 395	3 639
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(3 067)	(6 277)
Impôts afférents	818	1 668
	(2 249)	(4 609)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	5 146 \$	(970) \$

33 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 185 % (180 % en 2020).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Au 31 décembre 2021, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2021	2020
Capital disponible	58 021 \$	48 462 \$
Capital requis	14 253	13 087
Excédent du capital disponible sur le capital requis	43 768	35 375
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	31 653 \$	24 905 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	407 %	370 %

34 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 27 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 23 avril 2030 et le 30 juin 2043.

	2021	2020
Revenus de loyer		
Moins d'un an	449 \$	443 \$
Un an à cinq ans	1 865	1 838
Plus de cinq ans	7 560	8 036
Total	9 874 \$	10 317 \$

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 1 750 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 341 \$ US au 31 décembre 2021. Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Recouvrement d'assurance

Le 12 décembre 2020, Groupe Promutuel, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale dont est membre la Société, fut visé par une cyberattaque qui a rendu ses systèmes informatiques temporairement hors d'usage. Groupe Promutuel, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale était détenteur d'une police d'assurance en cas de cyber incident. Groupe Promutuel, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale agit pour l'ensemble du Groupe et est responsable d'effectuer la réclamation d'assurance auprès de l'assureur. Le montant recouvré sera réparti entre les entités membres du Groupe. Il est probable que la Société recouvre une somme se situant entre 175 \$ et 259 \$ relativement à cette réclamation.

35 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

	2021	2020
Cession de prime au réassureur	(10 251) \$	(8 341) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	5 759	727
Commissions de réassurance	3 324	3 265
	(1 168)	(4 349)
Ristourne du réassureur	295	
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(873) \$	(4 349) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2021	2020
Primes directes souscrites		
Automobiles	28 663 \$	25 648 \$
Biens et responsabilité	41 225	36 030
Total des primes souscrites	69 888 \$	61 678 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2021	2020
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	26 523 \$	23 954 \$
Biens et responsabilité	28 626	26 870
Total des primes nettes gagnées	55 149 \$	50 824 \$

37 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2021			2020		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	46 %	-	-	54 %	-	-
Biens et responsabilité	42 %	-	-	31 %	-	-
Total	44 %	35 %	79 %	40 %	35 %	75 %

Taux nets	2021			2020		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	47 %	-	-	55 %	-	-
Biens et responsabilité	37 %	-	-	37 %	-	-
Total	42 %	35 %	77 %	46 %	34 %	80 %

Au 31 décembre 2021, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

Exercice terminé le 31 décembre 2021			
Diminution du résultat			
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 326 \$	351 \$	975 \$
Biens et responsabilité	1 431	380	1 051
Total	2 757 \$	731 \$	2 026 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	551 \$	146 \$	405 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2020		
	Diminution du résultat		
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	1 198 \$	317 \$	881 \$
Biens et responsabilité	1 343	356	987
Total	2 541 \$	673 \$	1 868 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	508 \$	135 \$	373 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

38 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants :

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Au 31 décembre 2021, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

	2021	2020
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	230 \$	231 \$
Autres éléments du résultat étendu	(1 297)	(1 180)
Avoir des membres	(1 067) \$	(949) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2021						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Prêts	3 277 \$	115 \$	56 \$	\$	\$	3 448 \$
Autres					557	557
	3 277 \$	115 \$	56 \$	\$	557 \$	4 005 \$
Total (en pourcentage)	82 %	3 %	1 %	- %	14 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	8.90 %	5.64 %	5.63 %	- %	- %	8.74 %

Échéancier au 31 décembre 2020						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Obligations	1 549 \$	632 \$	\$	\$	\$	2 181 \$
Prêts	4 209	157	78	26		4 470
Autres					388	388
	5 758 \$	789 \$	78 \$	26 \$	388 \$	7 039 \$
Total (en pourcentage)	82 %	11 %	1 %	- %	6 %	100 %
Taux d'intérêt effectif	6.06 %	2.56 %	5.66 %	5.63 %	- %	5.31 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 2 350 \$ (13 245 \$ en 2020) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2021, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 173 \$ (973 \$ en 2020) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2021, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 2 863 \$ (2 320 \$ en 2020). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2021						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	11 787 \$	2 301 \$	2 435 \$	222 \$	\$	16 745 \$
Primes non gagnées	35 808					35 808
Commissions de réassurance non gagnées	1 773					1 773
Créditeurs	8 208					8 208
Emprunt	122	392	3 168			3 682
TOTAL	57 698 \$	2 693 \$	5 603 \$	222 \$	\$	66 216 \$

Échéancier au 31 décembre 2020						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	8 147 \$	1 709 \$	2 232 \$	143 \$	\$	12 231 \$
Primes non gagnées	31 320					31 320
Commissions de réassurance non gagnées	1 268					1 268
Créditeurs	9 656					9 656
Emprunt	119	378	3 303			3 800
TOTAL	50 510 \$	2 087 \$	5 535 \$	143 \$	\$	58 275 \$

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2021, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2021	2020
Cote de crédit		
AAA	67 \$	1 239 \$
AA	23 619	19 451
A	3 748	3 030
BBB	2 402	1 548
R-1	417	155
Non noté	836	2 996
Total	31 089 \$	28 419 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :		2021	2020
Cote de crédit			
P1		23 \$	\$
P2		7 028	6 573
P3		5 510	3 599
Autre		2 066	2 025
Total		14 627 \$	12 197 \$

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 600 \$ (600 \$ en 2020) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 340 000 \$ (320 000 \$ en 2020) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

39 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 807 \$	\$	\$	4 807 \$
Placements disponibles à la vente		69 230	3 450	72 680
	4 807 \$	69 230 \$	3 450 \$	77 487 \$
	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 434 \$	\$	\$	3 434 \$
Placements disponibles à la vente		59 843	2 793	62 636
	3 434 \$	59 843 \$	2 793 \$	66 070 \$
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :				
			2021	2020
Solde au début de l'exercice			2 793 \$	2 691 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :				
Autres éléments du résultat étendu			210	102
Acquisitions			447	
Solde au 31 décembre			3 450 \$	2 793 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les prêts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.
- Les emprunts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

40 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance (Note 35). La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 10.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

40 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2021	2020
Indemnités et frais inhérents	1 038 \$	1 080 \$
Frais d'opérations	7 220	7 090
Frais de placement	5	7
Revenus de placement	531	1 438

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2021	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	193 \$	797 \$	990 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		136	136
Total de la rémunération au 31 décembre 2021	193 \$	933 \$	1 126 \$

Au 31 décembre 2020	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	191 \$	852 \$	1 043 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		117	117
Total de la rémunération au 31 décembre 2020	191 \$	969 \$	1 160 \$

41 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 30 avril 2021, Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale, a procédé à l'acquisition de deux intermédiaires de marché en assurance de dommages. Les résultats de ces sociétés sont inclus dans les états financiers à partir du 30 avril 2021.

La Société a déterminé, au 30 avril 2021, la juste valeur des actifs nets transférés. Elle a procédé à la réévaluation de l'impôt différé sur ses actifs nets transférés. L'excédent du prix d'acquisition sur les actifs nets identifiables assumés lors de l'acquisition est inscrit comme écart d'acquisition.

Les montants comptabilisés sont les suivants :

Juste valeur des actifs nets

	Paul Eugène Chabot Inc.	Armand Bois Limitée	Total
Trésorerie	1 087 \$	\$	1 087 \$
Débiteurs	340	91	431
Actifs d'impôts exigibles	68		68
Immobilisations corporelles	3		3
Immobilisations incorporelles	4 949	776	5 725
Créditeurs	(86)		(86)
Impôt différé afférent	(1 312)	(206)	(1 518)
Total des actifs nets identifiables	5 049	661	5 710
Goodwill	763	120	883
Prix d'acquisition	5 812 \$	781 \$	6 593 \$

42 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En janvier 2022, la Société s'est engagée, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, à investir la somme de 1 383 \$ à titre de cotisation nécessaire pour des investissements dans les infrastructures technologiques. La Société s'engage à verser la somme pour les années financières 2022 et 2023 selon la répartition à être définie par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais reliés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

